Image not found or type unknown

Piscine fournie avec pompe filtration trop faible

Par **DAN77**, le **15/11/2009** à **14:06**

Bonjour,
J'ai acheté une piscine chez jardiland en juillet 09 POUR € 1700.la pompe de filtration n'est pas celle prévue danss le kit de livraison (J'ai une 4M3/Hau lieu de 9.5M3/h.De ce fait ayant une mauvaise filtration j'ai du vidée ma piscine en partie 2 FOIS et la remplir 63M3 consommé.A ce jour JARDILAND ne m'a toujus fourni une nouvelle pompe.Par ailleurs il ne m'ont pas indiqué lors de la vente que la SOCIETE AQUASPHERE avait cessé sont ACTIVITE le 18.06.2009.Je ne peux donc pas trouer de bâ^che pour la couvrir,sauf su mesure à plus de €300 et dans l'avenir je suis inquiet si j'avais besoin d'une pièce.Je pensais donc demandé le remboursement du prix de la piscine,le coût de l'eau €280,et €150 Dommages et intérets?Puis je invoqué le VICE CACHE.
Quelle est la procédure à suivre.

remerciements

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés